



Résidence principale ou non

Par **iagoto**, le **08/06/2009** à **11:55**

Bonjour,
Je travaille sur Vitry Sur Seine et je suis logée à titre gratuit quelques jours par semaine par une amie en région parisienne (afin d'éviter les déplacements).
Je vais prochainement acquérir un appartement dans le Calvados. Ma présence y sera donc du vendredi soir au lundi matin ainsi que toutes les vacances. Puis-je déclarer cette acquisition en résidence principale ?
(je ne suis ni locataire, ni propriétaire par ailleurs)
Merci beaucoup.